



Rapport Chiffres 2019

Septembre 2020

Stop à l'islamophobie. Ensemble. Maintenant.



*Cette licence permet de remixer, arranger, et adapter ce document à des fins non commerciales tant que l'auteur est cité comme suit : **Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique asbl, Rapport Chiffres 2019, Bruxelles, publié en septembre 2020, 22 pages.** (incluant l'envoi d'un exemplaire à l'adresse : contact@islamophobia.be) et que les nouvelles productions sont diffusées selon les mêmes conditions.*

Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique asbl, N° Entreprise : 0561.784.903

Sommaire

1.	Introduction.....	3
2.	Chiffres de l'islamophobie en 2019.....	4
2.1.	Un service d'écoute et d'assistance aux victimes.....	4
2.2.	108 requêtes dont 80 dossiers islamophobie en 2019.....	5
2.3.	Analyse des chiffres d'Unia – Evolution de l'islamophobie en Belgique (de 2011 à 2019).....	6
2.4.	Analyse des dossiers islamophobie du CCIB.....	7
2.4.1.	Répartition par genre.....	7
2.4.2.	Répartition par domaine.....	8
2.4.3.	Répartition par région.....	9
2.4.4.	Répartition par mois.....	10
2.4.5.	Répartition par type d'infraction.....	10
2.4.6.	Répartition par cible.....	11
2.4.7.	Répartition par dimension institutionnelle.....	12
2.5.	Analyse des limites dans la collecte de données.....	12
3.	Bonnes pratiques en faveur de l'inclusion et du respect.....	13
4.	Recommandations.....	18
5.	Conclusion.....	20

1. Introduction

Les expériences de la violence et de la discrimination islamophobes sont une atteinte à notre état de droit et à notre pacte social. C'est pour cela que nous sommes tous concernés.

Les actes islamophobes sont une réalité dans notre pays. Ils s'inscrivent dans une succession d'actes xénophobes multiples qui peuvent toucher une ou plusieurs personnes dans divers groupes vulnérables. Le meurtre de Georges Floyd aux Etats-Unis ainsi que les attentats dans une mosquée de Christchurch en Nouvelle-Zélande ayant fait 53 victimes musulmanes innocentes montrent aussi que ces événements ont une portée mondiale.

Pour le CCIB, il est urgent de pouvoir collecter de manière rigoureuse et méthodique les actes islamophobes qui mettent en évidence, par une analyse singulière de chacun d'eux et par une analyse plus globale pour déterminer des tendances, un état de santé de notre société démocratique et cosmopolite sous tensions.

Depuis plusieurs années, le Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique publie un rapport chiffres sur les actes islamophobes et autres incidents du même type. Ce rapport chiffres 2019 est le troisième du genre et le CCIB remercie ses bénévoles et Veilleurs de l'Islamophobie en Belgique (VIB) pour leur vigilance et leur implication dans l'alimentation de ce rapport chiffres qui est utile pour les décideurs, les analystes, les chercheurs, les médias et les citoyens soucieux du respect des droits fondamentaux dans notre pays.

Les actes de violence et de haine ont un impact concret sur la vie de personnes qui font l'expérience de la discrimination ou du délit raciste. Il est important de pouvoir mettre en évidence au-delà de ces chiffres les impacts psychosociaux sur les victimes que ce rapport ne pourra jamais mettre en évidence.

Les actes islamophobes menacent les valeurs de notre démocratie, de justice et d'égalité réelle. Activons-nous à les dénoncer ensemble et à y apporter des réponses fortes avec un discours affirmé des principes fondamentaux basé sur les droits humains. Enfin, nous souhaitons aussi dans ce rapport mettre en valeur quelques belles initiatives pour montrer que le respect et le dialogue sont plus que jamais essentiels pour construire ensemble et maintenant une société plus inclusive et plus ouverte.

Le Conseil d'Administration du CCIB asbl

2. Chiffres de l'islamophobie en 2019

2.1. Un service d'écoute et d'assistance aux victimes

Le service d'écoute et d'assistance aux victimes du Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique (CCIB) répond à la détresse des personnes victimes de discriminations, de harcèlements, de propos haineux et de crimes racistes, xénophobes et islamophobes.

Notre responsable première ligne reçoit les appels et les traite en toute confidentialité. Les aides apportées sont multiples : écoute, demande de renseignements, conseil sur une situation considérée comme étant délicate, jurisprudence, assistance dans les démarches de médiation vis-à-vis d'une organisation ou d'une institution, soutien juridique en dernier recours. Des permanences sont organisées en Wallonie et à Bruxelles avec un accueil sur rendez-vous et en ligne.

Voici les indicateurs pour les années 2017, 2018 et 2019 :

Indicateurs	2017	2018	2019
Nombre d'appels téléphoniques	200	350	320
Nombre de réunions (privées) avec des victimes	3	13	11
Nombre de réunions avec des victimes, institutions, avocats, etc.	10	9	11
Nombre de présences aux audiences en Justice	4	4	2
Nombre de dossiers en Justice	2	5	4
Nombre de dossiers ouverts au CCIB	n.d.*	120	108
Nombre de dossiers transmis aux institutions (UNIA, IEFH, ...)	77	105	56
Nombre de dossiers en cours en fin d'année civile	47	54	91
Nombre de demandes d'informations via d'autres canaux de communication que téléphone/courrier			70

Tableau 1 : Indicateurs de suivi des activités de la première ligne (assistance aux victimes) en 2017 et 2019

(*n.d. signifie non disponible)

Le CCIB coopère avec les institutions publiques, principalement Unia (Centre interfédéral pour l'égalité et la lutte contre les discriminations). Alors qu'en 2017, 25% des dossiers d'Unia en matière d'islamophobie étaient transmis via le CCIB, ce chiffre est d'environ 20% pour 2018.

	2017	2018	2019
Nombre de dossiers transmis à Unia	49	67	54
Nombre de dossiers CCIB	75	120	108

Tableau 2 : Comparaison entre 2017 et 2019 du nombre de dossiers du CCIB (dont ceux transmis à Unia)

2.2. 108 requêtes dont 80 dossiers islamophobie en 2019

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, **80 dossiers** pour des faits à caractère islamophobe, après analyse, ont été signalés, sur un total de **108 signalements**, répartis comme suit :

- 96 dossiers (DOS) dont 80 ont été après analyse considérés comme islamophobes
- 12 demandes d'informations (DDI) sur des situations potentiellement islamophobes¹ où la personne voulait un avis du CCIB.

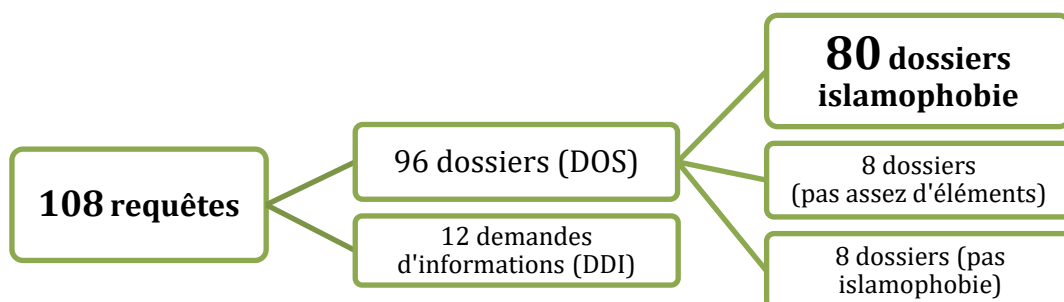


Figure 1: Décomposition des 108 requêtes reçues par le CCIB en 2019

Les victimes ou les citoyens prennent contact avec le CCIB principalement par email (et consultation en ligne) (84%), par téléphone (6%) et via les réseaux sociaux (1%). 9% des faits islamophobes sont recensés par autosaisie, via des membres du CCIB.

Canal de contact pour les signalements

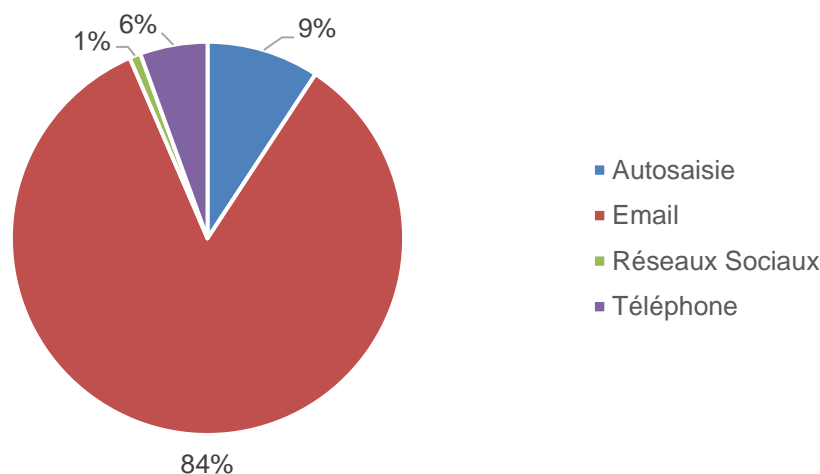


Figure 2 : Canal de contact vers le CCIB pour les signalements en 2019 (N=108)

Pour avoir une vision d'ensemble des actes islamophobes en 2019, nous avons décidé de présenter en introduction la situation de l'islamophobie à partir des rapports d'Unia afin de comprendre la tendance générale sur plusieurs années. Il faut savoir qu'en 2019, **56% des dossiers ont été transmis à Unia**. Certains dossiers n'ont pas été transmis à Unia, principalement parce que la victime n'avait pas donné son accord formel, ou parce qu'après

analyse du CCIB, ils n'étaient pas considérés comme étant islamophobes (conflit de voisinage par exemple...).

2.3. Analyse des chiffres d'Unia – Evolution de l'islamophobie en Belgique (de 2011 à 2019)

Unia rapporte 290 nouveaux dossiers « islamophobes » en Belgique en 2019 (contre 278 en 2018), sur un total de 336 dossiers liés à la conviction religieuse et philosophique. Cela signifie plus précisément des actes en lien avec les personnes de confession musulmane qui représente plus de 86,3% des actes recensés sur base du critère protégé de la conviction religieuse ou philosophique, ce qui est en soi un indicateur qui illustre la gravité de la situation.

Voici d'ailleurs l'évolution des pourcentages des dossiers islam par rapport au nombre des dossiers convictions entre 2011 et 2019 :

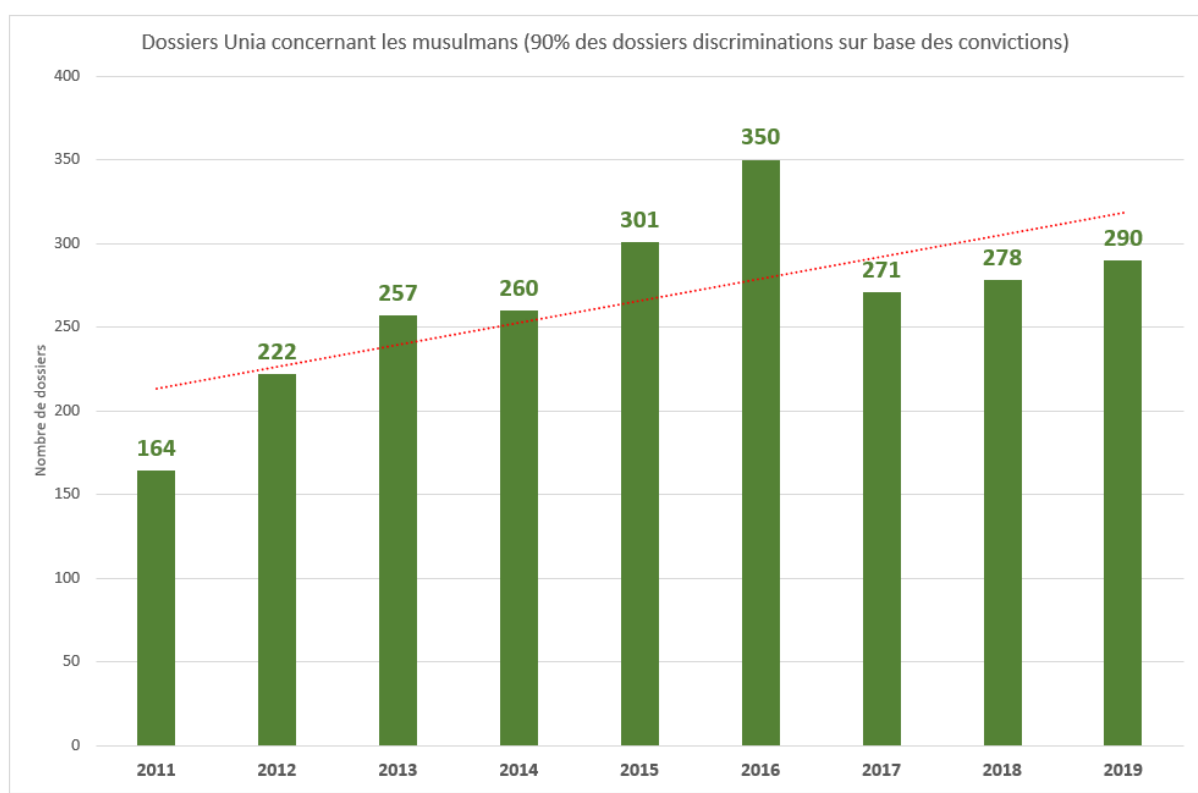


Figure 3 : Nombre de dossiers "islam" par rapport aux dossiers "convictions" de 2011 à 2019

Bien que l'islamophobie ait diminué par rapport à son niveau très important de 2016 (lié notamment aux effets post-attentats), elle est de nouveau sur une pente ascendante de 2017 et 2019.

2.4. Analyse des dossiers islamophobie du CCIB

Dans cette partie, nous allons analyser plus en détails les chiffres du CCIB (80 dossiers) selon différents critères. Parmi les dossiers ouverts et/ou traités en 2019, le CCIB a clôturé 34 dossiers, soit 43% des dossiers.

2.4.1. Répartition par genre

Alors que nous observions en 2018 que 3 victimes sur 4 étaient des femmes, nous constatons en 2019 que 9 victimes sur 10 sont des femmes, ce qui est exceptionnel et confirme le caractère particulièrement genré des actes islamophobes qui sont rapportés au CCIB (remarque : il peut y avoir plusieurs victimes dans un même dossier²).

Précisément, sur les 64 individus victimes d'actes islamophobes, le genre déclaré se répartit comme suit :

- des femmes dans près de 90,6 % des cas,
- et des hommes pour 9,4 % des cas.

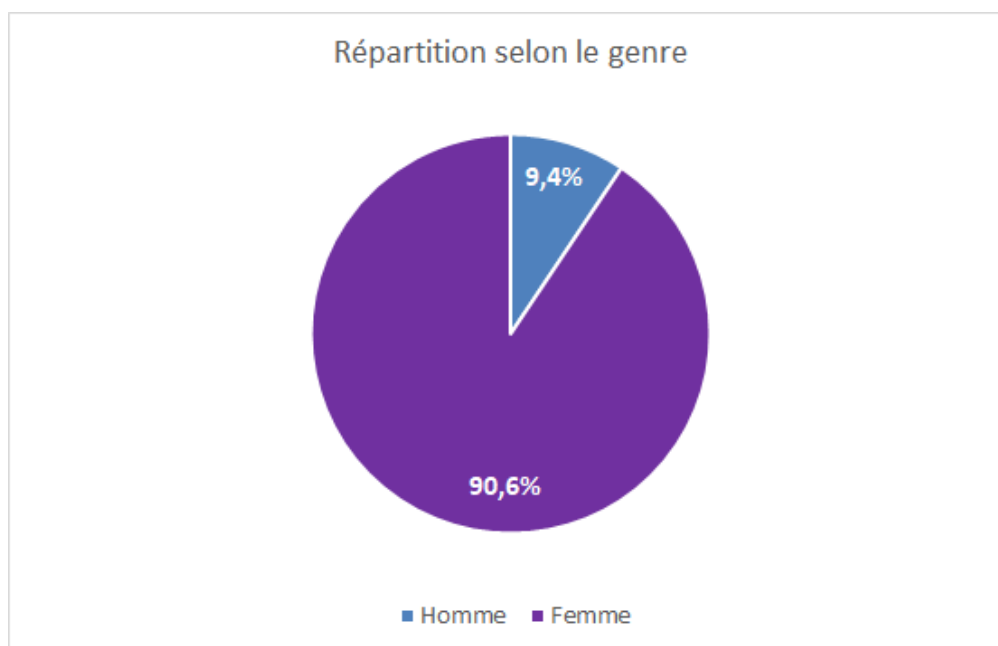


Figure 4 : Répartition des victimes connues dans les dossiers 2019 du CCIB selon le genre (N=64)

Certaines discriminations couvrent à la fois le critère de la conviction religieuse, du genre, la couleur de peau, ainsi que de l'origine ethnoculturelle et/ou sociale, ce qui montre le caractère intersectionnel des actes haineux islamophobes.

² ce qui donne un total de 64 victimes directes sur 59 dossiers. Les 21 autres dossiers concernent des propos islamophobes sur les réseaux sociaux (principalement), des profanations et/ou attaques contre des lieux de culte ou des bâtiments communautaires (tête de cochon)... où la victime n'est pas une personne physique.

Cela constitue clairement une des spécificités de l'islamophobie chiffrée (la partie visible de l'iceberg), dont les victimes sont très majoritairement des femmes (avec dans la plupart des cas une visibilité de la pratique religieuse), reconnues comme groupe vulnérable.

2.4.2. Répartition par domaine

Les 80 dossiers de l'année 2019, comptabilisés après analyse par le CCIB, concernent principalement les domaines suivants :

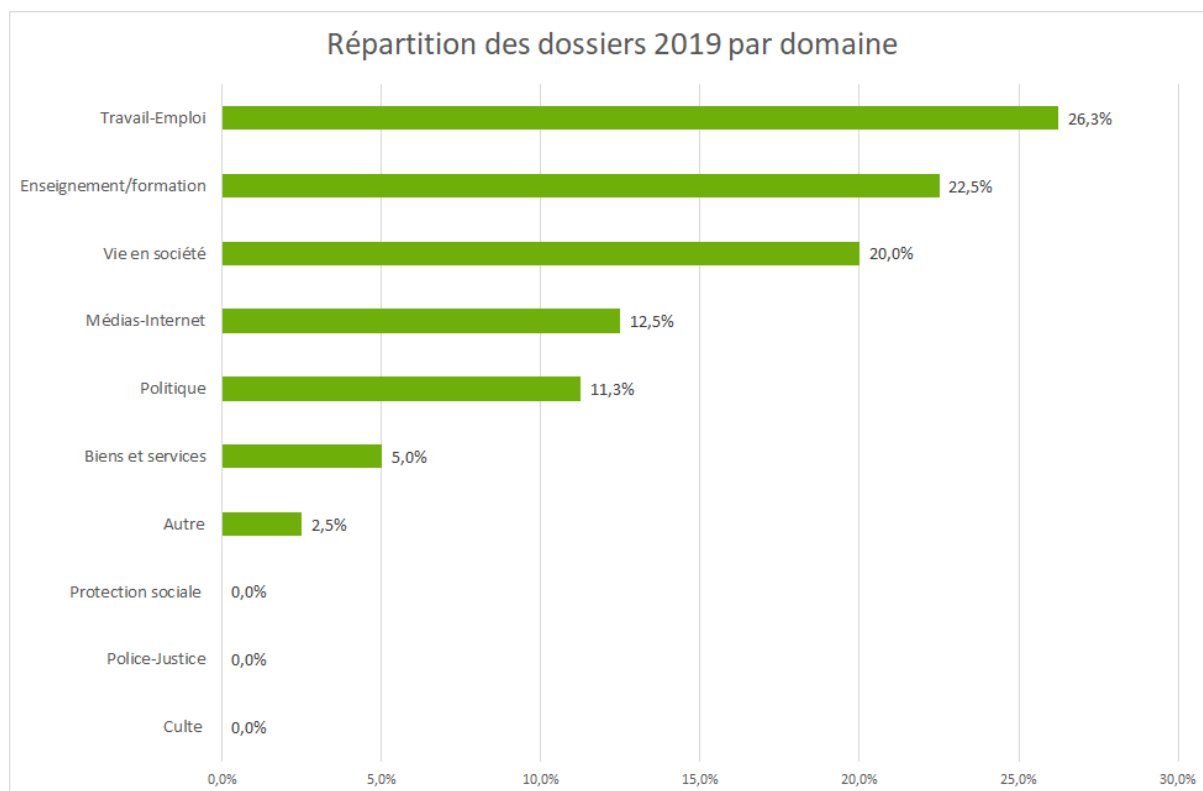


Figure 5 : Répartition des dossiers 2019 par domaine (N=80)

En nombre de dossiers, cela donne (par ordre décroissant) :

Domaine	Nbre de dossiers
Travail-Emploi	21
Enseignement	18
Vie en société	16
Médias-Internet	10
Politique	9
Biens et services	4
Autres	2
Protection sociale	0
Police-Justice	0
Culte	0

Tableau 3 : Nombre de dossiers islamophobie 2019 par domaine (N=80)

2.4.3. Répartition par région

Les dossiers se répartissent comme suit selon les Régions et les communautés :

- Bruxelles : 48% des cas (soit 36 dossiers),
- Wallonie : 23% des cas (soit 17 dossiers)
- Communauté germanophone : 0% des cas (soit 0 dossier)
- Flandres : 4% des cas (soit 3 dossiers).

Et 24% dans le monde virtuel (Internet et réseaux sociaux), soit 18 dossiers.

La région n'est pas connue pour 6 dossiers.

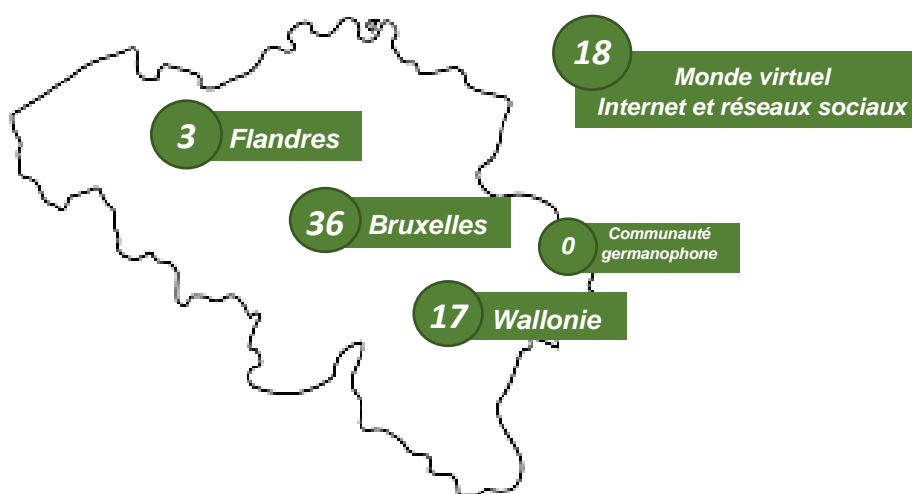


Figure 6 : Répartition géographique des dossiers 2019 (N=74)

2.4.4. Répartition par mois

Les actes islamophobes se répartissent mensuellement durant l'année 2019 comme suit (avec 1 pic d'activités en juin qui n'est pas lié à un évènement en particulier) :

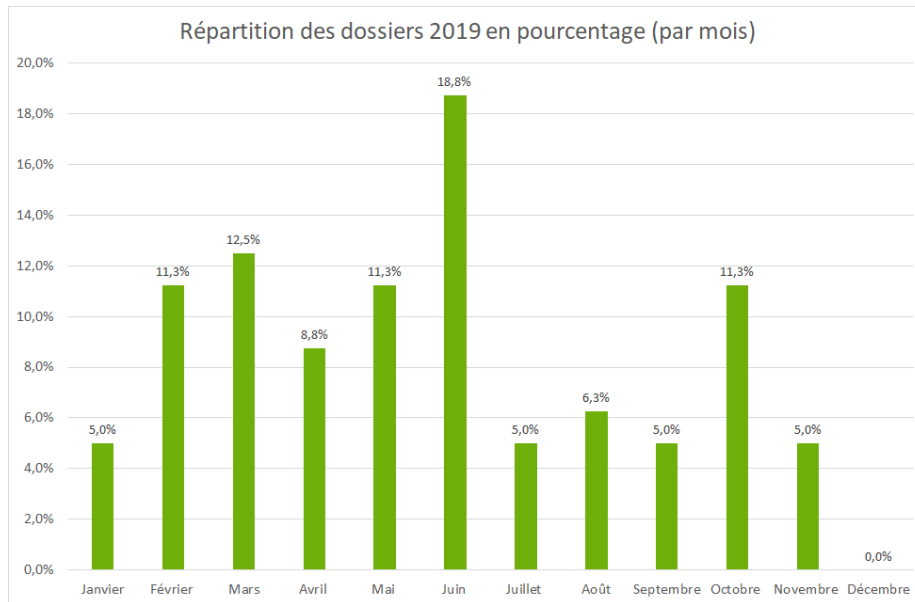


Figure 7 : Répartition des dossiers 2019 par mois (N=80)

2.4.5. Répartition par type d'infraction

Les 80 dossiers analysés en 2019 se répartissent comme suit :

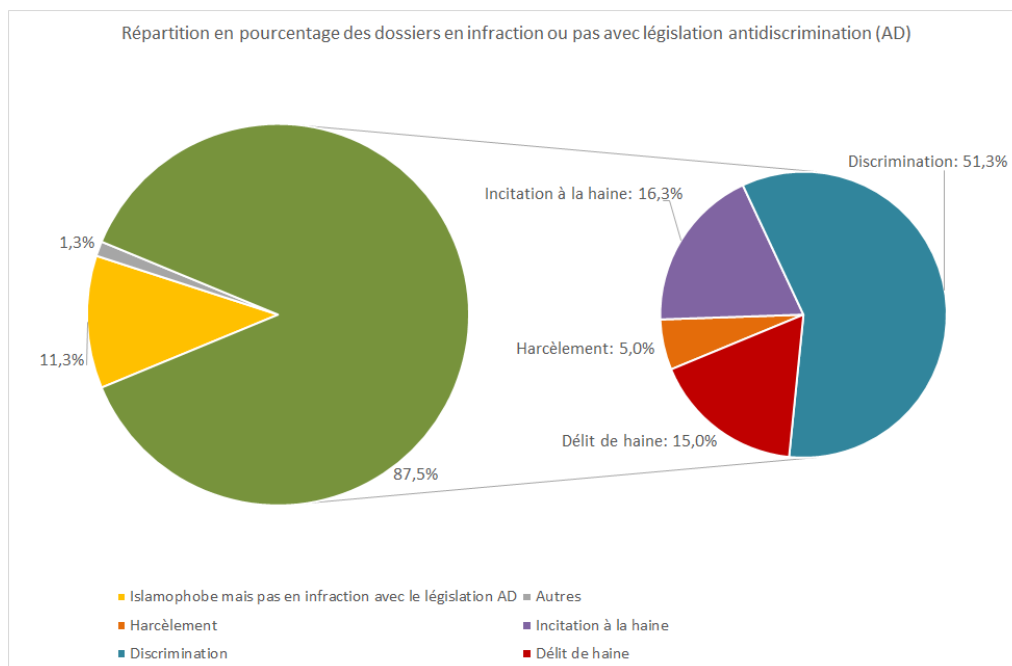


Tableau 4 : Répartition des dossiers islamophobie en fonction du caractère infractionnel à la législation Anti-Discrimination (AD) et type d'infraction

- 70 dossiers islamophobes (soit 87,5%) sont en infraction avec la législation anti-discrimination dont :
 - 41 dossiers pour discrimination (51,25%)
 - 12 dossiers pour délits de haine (15%)
 - 4 dossiers pour harcèlement (5%)
 - 13 dossiers pour incitation à la haine (16,25%)
- 9 dossiers islamophobes (11,3%) mais pas en infraction avec la législation anti-discrimination
- 1 dossier (1,3%) catégorisé comme « autre » (en lien avec les attentats de Christchurch (Nouvelle Zélande) qui ont lieu en dehors de la Belgique)

Voici quelques exemples d'actes de haine : entre janvier et fin mars 2019, 5 femmes ont été agressées à Bruxelles. En juin 2019, le CCIB a reçu des menaces. En juillet 2019, une agression a eu lieu à Deurne. En septembre 2019, des tags islamophobes et croix gammées ont été constatés sur la voiture d'une femme musulmane. En octobre 2019, une tête de cochon a été découverte devant le domicile d'une famille musulmane. En novembre 2019, un employé portant une barbe a été victime d'agression physique par deux collègues.

Globalement, près de 4 actes islamophobes sur 5 sont en infraction avec la législation anti-discrimination après analyse par le CCIB.

2.4.6. Répartition par cible

Sur les 80 dossiers islamophobie en 2019, les cibles de l'islamophobie rapportées au CCIB en 2019 se répartissent comme suit :

- particuliers (73,8%)
- bâtiments religieux ou communautaires (mosquées, centres islamiques, magasins halal) (2,5%)
- pour les propos dans le monde virtuel (17,5%)
- non déterminé (2,5%)
- non applicable (3,8%)

Les deux cas rapportés dans les institutions communautaires sont la mosquée d'Arlon (victime de commentaires islamophobes et faisant l'apologie de la violence) et le CCIB (menaces).

Les deux cas non déterminés portent sur un projet de modification de règlement visant l'interdiction du port du foulard pour des mandataires communaux et propos haineux d'un élu NVA pendant la période de Pâques à l'encontre de femmes musulmanes participant à une collecte d'œufs (photo rapportée par des tiers).

Les trois cas non applicables concernent les attentats de Christchurch (Nouvelle Zélande), la fête estudiantine orientale dans une école flamande représentant certains élèves avec des gilets explosifs, conseil juridique pour une future professeure de religion islamique en Fédération Wallonie-Bruxelles.

2.4.7. Répartition par dimension institutionnelle

Le CCIB a constaté après analyse que l'auteur du rejet ou de la violence envers des personnes musulmanes est la puissance publique **dans 43,8% des cas (propos haineux de la part de mandataires politiques durant les élections régionales, interdiction foulard dans l'accès à l'enseignement, dans les hôpitaux ou laboratoire, pour des formations à l'emploi, dans l'accès aux biens et services (piscine), refus d'inscription ou refus de passage d'examen..)**. Dans 52,5% des cas, il ne s'agit pas de la violence institutionnelle. Dans 3,7% des cas, il s'agit des trois dossiers mentionnés au point précédent.

Constater que plus de 4 dossiers sur 10 sont le fait de la puissance publique est très interpellant car il illustre le caractère institutionnel et structurel de l'islamophobie dans notre pays. L'Etat est le garant de la Constitution et de l'égalité réelle. Constater que celui-ci soit à l'origine d'actes de rejet ou discriminatoire, alors qu'il a un rôle de faire respecter les lois et de montrer l'exemple est profondément choquant.

2.5. Analyse des limites dans la collecte de données

Pour rappel, ces chiffres ne représentent pas la réalité de l'islamophobie en Belgique mais une tendance, partielle et malgré tout utile, en fonction des signalements reçus au CCIB durant l'année 2019. Il ne s'agit donc que de la partie visible de l'iceberg et il convient de souligner la difficulté pour les victimes à pouvoir rapporter des actes de rejet ou de violence dont elles ont fait l'objet.

Pour comprendre cette situation, il convient de pouvoir prendre en compte le contexte actuel :

- Les citoyens de confession musulmane n'osent pas rapporter les actes de violence dont elles font l'objet de peur de s'exposer davantage à des représailles ou à une couverture médiatique qui leur porterait préjudice. Le CCIB tente de sensibiliser les personnes concernées sur la nécessité d'oser déclarer ces incidents mais les appréhensions restent présentes,
- Certaines discriminations ou infractions sont de type « institutionnel » et les victimes estiment ne pas pouvoir rapporter à l'Etat une injustice dont l'auteur est la puissance publique aussi. Certains discours politiques de rejet renforcent la méfiance des personnes musulmanes à rapporter à l'Etat des faits islamophobes. Certains ont aussi eu des contacts avec la police qui n'accordaient pas d'importance à leur propos et/ou qui refusaient d'acter leur plainte,
- Beaucoup de personnes ne connaissent pas la loi et il leur apparait inutile de dénoncer les incidents dont elles sont victimes, voire de se rendre à la police pour déposer plainte. Le peu de suite donnée à leur plainte décourage aussi certaines victimes (ainsi que la lenteur administrative du traitement de leur dossier),
- Les signalements provenant des réseaux sociaux ne représentent qu'une infirme partie de ce qui existe et le CCIB lutte contre les messages de haine sur le net, en partenariat avec d'autres acteurs.

3. Bonnes pratiques en faveur de l'inclusion et du respect

Comme chaque année, au-delà de la dénonciation des actes islamophobes, le CCIB accorde une grande importance à valoriser les actions positives et les solutions visant à promouvoir le respect mutuel et la déconstruction des préjugés envers les personnes musulmanes.

Il est important que chacun.e prenne conscience que la lutte contre l'islamophobie nous concerne tou.te.s et que chacun.e peut agir à son niveau pour promouvoir une société du respect.

Les bonnes pratiques ci-dessous ne sont pas une liste exhaustive et permette d'avoir une vue plus large des multiples initiatives qui contribue à une société plus inclusive.



TEMOIGNAGE D'UN ACTEUR DE TERRAIN ENGAGE POUR DECONSTRUIRE LES PREJUGES ET CONSTRUIRE DES PONTS

Taoufik Amzile est un acteur de terrain engagé tant dans les communautés musulmanes de Belgique que dans la société pour favoriser l'empowerment des jeunes, la diversité et l'entrepreneuriat. Politologue de formation, entrepreneur dans les secteurs bancaires et de l'énergie, Taoufik Amzile l'associations LEAD (Les Entrepreneurs Actifs de la Diversité).

A travers son expérience de terrain, il livre un regard lucide et bienveillant, ni complaisant, ni juge tant sur les dynamiques intracommunautaires que sur les enjeux de société afin de réduire les tensions et d'apporter des pistes de solutions.

Plus d'informations : Un musulman, c'est quelqu'un de normal, 135 pages (ISBN : 978-1798871713)



LANCEMENT DU SERVICE ACTIRIS INCLUSIVE VISANT A SOUTENIR LES VICTIMES DE DISCRIMINATIONS A L'EMPLOI

L'opérateur public bruxellois, Actiris, a lancé un nouveau service anti-discrimination en 2019 visant à accompagner les demandeurs d'emploi qui subissent des discriminations.

Plus d'infos : <https://www.actiris.brussels/fr/citoyens/signaler-une-discrimination-a-l-emploi/>

COMMUNICATION D'ENTREPRISES INCLUSIVES ET VALORISANT LA DIVERSITE

De nombreuses entreprises, tant du secteur public que privé, développent une politique proactive en matière de diversité notamment culturelle et religieuse. Ces campagnes inclusives ont un effet non négligeable sur des publics qui peuvent penser que les entreprises ne s'adressent pas à elles dans leur recrutement. Grâce à des campagnes encourageantes valorisant tous les profils, les entreprises actives dans le secteur de la diversité arrivent à recruter de nombreux talents !

Pour plus d'informations, nous recommandons les projets d'Hanan Challouki, Inclusive Communication Expert, Diversity and Entrepreneurship,, membre du Belgian Association Marketing : <https://be.linkedin.com/in/hananchallouki>



Sécurité et respect pour tous

La Charte de la communauté Uber

A recruitment poster for Delhaize. It features a woman in a red hijab and glasses smiling and making a 'call' hand gesture. To her left is a white outline of a mobile phone. The text reads: 'DELHAIZE CHERCHE DES HR FUNCTIONAL ANALYSTS' in red and black. Below that, it says 'DU CÔTÉ DE LA VRAIE VIE' with a small Delhaize logo. At the bottom, it includes the URL 'JOBS.DELHAIZE.BE/HR', the text 'Poste Vacant | HR Functional Analyst', and a button that says 'EN SAVOIR PLUS'.



Stad Genk

Diversiteit op de werkvloer? Hoe pak je dat als HR-manager of Personeelsdienst aan?

Voir la traduction



LUN., 25 NOV. À 10:00
Springplank voor divers talent
C-mine · Genk, Région flamande
Réseautage

INTÉRESSÉ(E)

A recruitment poster for Duoforajob. It features a woman in a pink hijab smiling. The text reads: 'SAMSAM N'EN REVIENT PAS...' in blue. Below that, it says 'En 2019, elle a trouvé un job grâce à son mentor!' in blue. At the bottom, it includes the text 'inscris-toi à notre programme de coaching gratuit, efficace et personnalisé', a button that says 'En savoir plus', and the website 'www.duoforajob.be'.

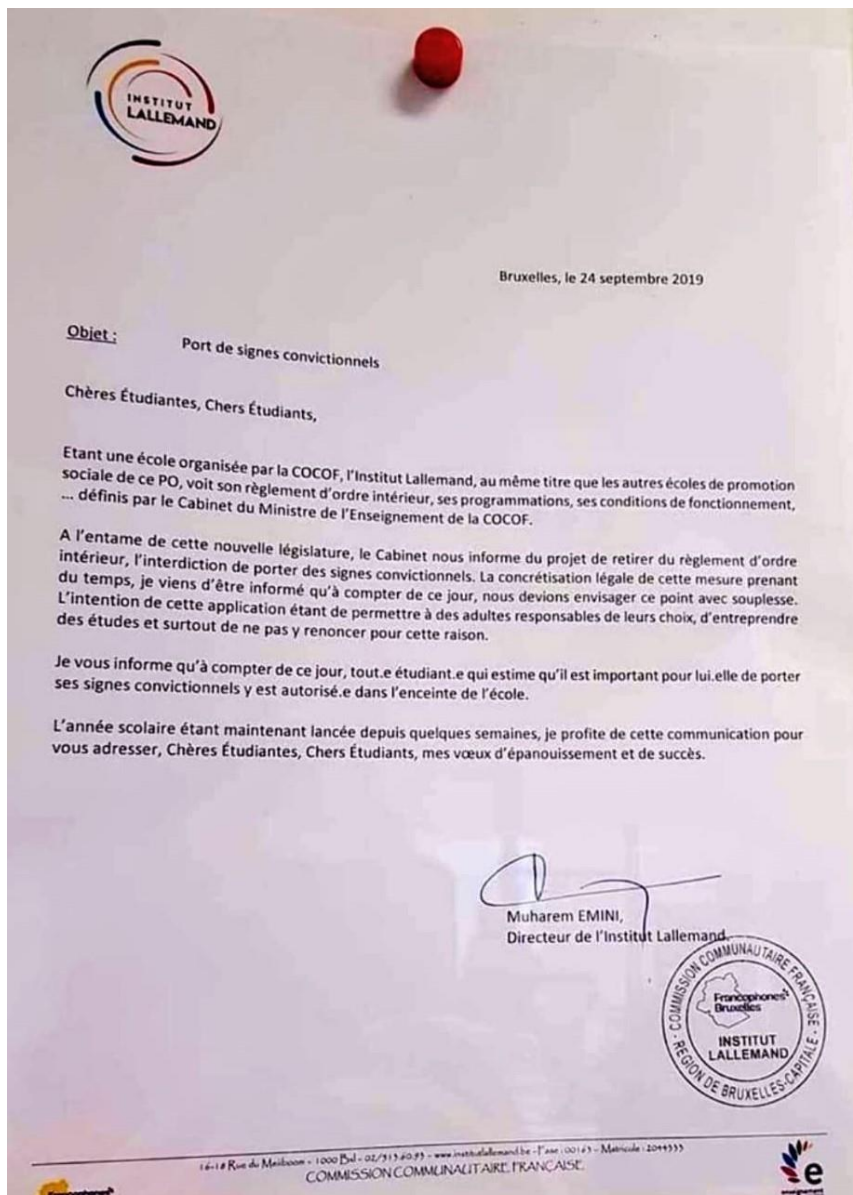


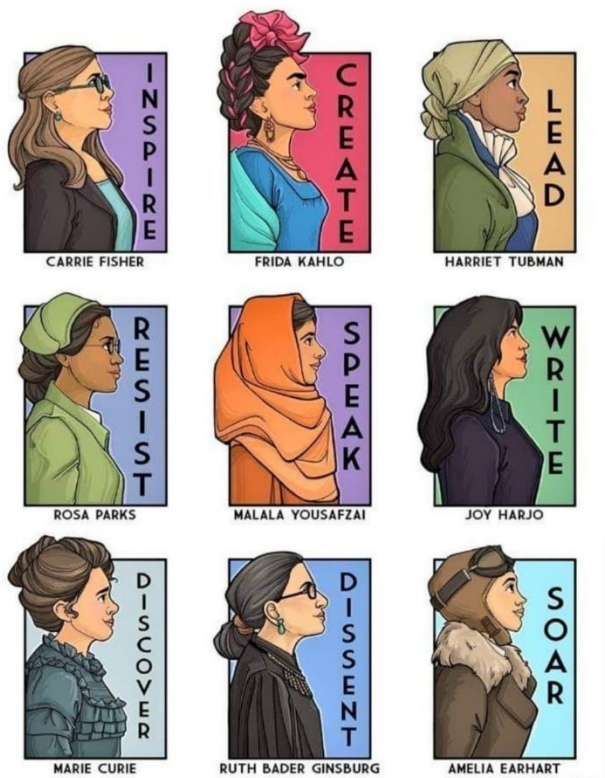
POLITIQUE/ENSEIGNEMENT : L'ACCORD DE MAJORITE DE LA COCOF AUTORISE LE PORT DU FOULARD DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Cette question faisait l'objet de multiples signalements pour discrimination auprès des institutions. Dans l'accord de majorité PS-Ecolo-Défi (Un projet ouvert, solidaire et émancipateur pour et par les Bruxelloises et les Bruxellois), on peut lire dans le chapitre 8.1 – Un enseignement public de qualité et émancipateur pour toutes et tous : « *En matière d'enseignement supérieur et de promotion sociale, le Gouvernement lèvera l'interdiction du port de ces signes par les étudiants* ».

Cette solution structurelle, grâce à une seule décision politique courageuse, permet d'offrir un avenir et une liberté de choix pour les étudiant.e.s qui souhaitent porter librement un attribut vestimentaire à caractère esthétique, religieux et/ou culturel. L'accord de majorité : <https://www.bruxeo.be/fr/system/files/media/Accord%20de%20Gouvernement%20COCOF%202019-2024.pdf>

A titre d'exemple, voici le courrier d'une des Hautes Ecoles suite à cette décision du nouveau gouvernement





FEMINISME PLURIEL ET INTERSECTIONNEL

Cette image donne aux jeunes des modèles de femmes issues de plusieurs cultures et porteuses de combats en faveur de l'égalité et de l'émancipation.

Grâce à ces parcours inspirants, de nombreux.ses jeunes, et plus particulièrement des femmes, apprendront à dépasser leurs blocages et/ou craintes à porter des projets ambitieux dans la société, en faveur de tou.te.s.

Plus d'infos :

[http://www.lallab.org/lintersectionnalite-
outil-politique-pour-une-veritable-justice-
sociale-emilia-roig-au-lallab-day-2020/](http://www.lallab.org/lintersectionnalite-outil-politique-pour-une-veritable-justice-sociale-emilia-roig-au-lallab-day-2020/)

RADIO

Zemmour et RTL, c'est fini

et sous le coup d'une nouvelle enquête après qu'il a pris la parole lors d'une convention organisée par l'ancienne députée d'extrême droite Marion Maréchal. Il s'en était pris aux immigrés, qualifiés de "colonisateurs", en évoquant le remplacement de la population blanche et chrétienne par une population immigrée musulmane. M6, propriétaire de la station RTL, a estimé que les thèses défendues par Éric Zemmour sont incompatibles avec l'esprit des débats auxquels il participait sur son antenne et avec les valeurs de vivre-ensemble prônées par la radio. Si le polémiste ne figurera plus dans l'émission du vendredi à laquelle il participait, il ne sera pas interdit d'antenne. Il pourra continuer à être invité lors d'émissions.



INCITATION A LA HAINE ENVERS LES MUSULMANS – RTL MET UN TERME A SA COLLABORATION AVEC LE POLEMISTE ERIC ZEMMOUR

En octobre 2019, RTL a annoncé publiquement mettre un terme à sa collaboration avec Eric Zemmour, suite à sa condamnation pour provocation à la haine religieuse et objet d'une nouvelle enquête suite à d'autres propos anti-immigration et anti-islam.

Plus d'infos : [http://ccib-ctib.be/wp-](http://ccib-ctib.be/wp-content/uploads/CCIB_PUBLIC_PDF_DossiersCCIB/dossierduccibsurzemmour01-150103034542-conversion-gate02.pdf)

[content/uploads/CCIB_PUBLIC_PDF_DossiersCCIB/dossierduccibsurzemmour01-150103034542-conversion-gate02.pdf](http://ccib-ctib.be/wp-content/uploads/CCIB_PUBLIC_PDF_DossiersCCIB/dossierduccibsurzemmour01-150103034542-conversion-gate02.pdf)



DIALOGUE INTRACOMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DU RESPECT MUTUEL ENTRE UNE FEMME PORTANT UN FOULARD ET UNE AUTRE NE LE PORTANT PAS

La question du foulard fait aussi débat au sein des communautés musulmanes. Dans cette vidéo, deux femmes musulmanes discutent respectueusement sur leur choix librement consenti de porter ou pas un foulard.

Le droit à l'autodétermination de disposer de son corps nous montre qu'il n'y a pas qu'un seul modèle d'émancipation et de manière de vivre sa religiosité dans notre société.

Plus d'infos : <https://www.youtube.com/watch?v=7QLavuovEOE>

DECONSTRUCTION DES PREJUGES ET DE LA RHETORIQUE XENOPHOBES ET ISLAMOPHOBES DE CERTAINS ELUS OU DE FAISEURS D'OPINION : les chroniques de Clément Viktorovitch dans l'émission Clique TV



Nous vous recommandons vivement ses chroniques, très didactiques et pertinentes :

- Sur le discours de Christophe Castaner, à l'époque Ministre de l'Intérieur en France, qui propagent des amalgames entre les signes de radicalisation et la pratique qui relève de la stricte religiosité : <https://www.youtube.com/watch?v=9uciuA2pTqA>
- Sur Nadine Morano, ancienne Secrétaire d'Etat et députée européenne qui atterrit sur un appel aux émotions en parlant du terrorisme lorsqu'on la questionne sur des enjeux de société en lien avec l'islam et les musulmans (dramatisation, déshumanisation animale) : <https://www.youtube.com/watch?v=kFBuPJ6-LZQ>
- Sur Eric Zemmour et la rhétorique du conflit appelant ouvertement aux massacres de population arabo-musulmane en s'inspirant des exactions du général Pujos lorsqu'il arrive en Algérie : https://www.youtube.com/watch?v=iezSHQD_V7Y

4. Recommandations

Ce rapport chiffres du CCIB met en évidence la réalité qualitative et quantitative de l'islamophobie en Belgique. Il ne s'agit que de la partie visible de l'iceberg.

Notre société doit absolument développer les outils pour mesurer au mieux la réalité du racisme et de la xénophobie (pour comprendre les mécanismes de rejet et apporter des solutions basées sur les principes des droits fondamentaux qui constituent le socle de toute société démocratique moderne).

Le CCIB formule les recommandations suivantes :

- **créer et renforcer les espaces d'écoute et de paroles des personnes qui s'estiment victime d'actes de rejet, de discrimination ou de haine** (que ceux-ci soient avérés ou non). Il manque de lieux d'écoute et de confiance pour les victimes d'actes de rejet et ce travail est nécessaire, d'abord au niveau local.

- **travailler avec les milieux académiques et institutionnels de manière à développer des méthodes harmonisées de collecte de données pertinentes** pour mesurer les cas de discriminations, de harcèlements, de délits de haine. Ces indicateurs peuvent contenir des éléments spécifiques à des formes d'exclusion différentes et/ou croisées (islamophobie, antisémitisme, négrophobie, anti-tsiganisme...) ainsi que des veilles stratégiques de groupes xénophobes pour alimenter la fracture sociale et interculturelle

- **reconnaitre les personnes musulmanes (et notamment les femmes portant un foulard) comme un groupe cible fragilisé et victime de discriminations intersectionnelles** afin de développer des politiques inclusives visant à leur participation effective dans les domaines clés (enseignement, formation, emploi, accès à la culture et aux loisirs...)

- **sensibiliser les médias et les responsables politiques** sur le rôle fondamental qu'ils jouent dans la déconstruction ou la propagation de préjugé ou de sentiment de rejet à l'encontre des personnes musulmanes dans notre pays (en particulier en période électorale). Donner davantage la parole aux principaux concernés dans les débats publics relatifs à ces questions mais aussi d'autres débats de société en lien avec leur domaine d'expertise.

- sensibiliser les acteurs de la justice sur la nécessité de ne pas laisser impunis les auteurs d'actes islamophobes ou de messages incitant à la haine sur Internet et les réseaux sociaux, a fortiori lorsque ceux-ci sont membres de groupes xénophobes organisés (groupes identitaires ou d'extrême-droite). Il est urgent de **mettre en place la circulaire COL13/2013³**, circulaire relative à la politique de recherche et de poursuite en matière de discriminations et de délits de haine, **et notamment de pouvoir enregistrer dans les commissariats de police les plaintes en raison du caractère islamophobe**. Donner l'accès aux organisations à la liste des policiers et des magistrats de référence en matière de lutte contre les délits de haine.

³ <https://www.unia.be/fr/legislation-et-recommandations/legislation/circulaire-relative-a-la-politique-de-recherche-et-de-poursuite-en-matiere>

- mettre en place des **formations à l'attention des responsables de lieux communautaires** (mosquées, centres islamiques...) pour apprendre à faire face à des actes de haine (qui contacter au niveau local ? comment assurer la protection et la vigilance des lieux ?)
- valoriser les résolutions de conflits haineux ou d'actes de discriminations **en mettant en évidence les bonnes pratiques pour promouvoir l'égalité**, le respect de chacun.

5. Conclusion

Ce rapport présente les faits et incidents islamophobes pour l'année 2019. 80 dossiers ont été ouverts au CCIB en 2019, ce qui représente une stabilisation par rapport à l'année 2018.

Cette année encore, le nombre de victimes de l'islamophobie est de loin supérieur en ce qui concerne les femmes et les domaines les plus représentés sont l'emploi, la formation ou encore l'accès aux biens et aux services. Comment créer une société plus juste, plus émancipatrice et plus inclusive face à un tel constat ?

L'islamophobie est devenue en outre au fil des années un moyen pour des groupes xénophobes/racistes ou même pour des formations politiques d'engranger des points en polarisant leur discours, en stigmatisant une partie de la communauté belge et en montant les gens les uns contre les autres, alors que les citoyens musulmans aspirent à vivre en paix et en sécurité dans leur quartier, dans leur ville, dans leur pays.

A côté de cela, soulignons les décisions politiques courageuses comme l'autorisation du port du foulard dans l'espace francophone bruxellois (même si le CCIB regrette que ces mesures n'aient pu être étendues à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour régler définitivement la question) ou encore le lancement d'un service anti-discrimination chez Actiris.

Pour terminer, le CCIB remercie ses partenaires dans la lutte commune contre la xénophobie et la haine. Les mécanismes de rejet sont identiques et c'est pourquoi la lutte contre l'islamophobie ne peut se faire sans lutte contre l'antisémitisme, l'homophobie, la négrophobie et les autres formes de rejet et de xénophobie.

Le Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique est une association qui défend la vision d'une société inclusive, fondée sur les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Le CCIB a pour mission de construire des solutions avec les personnes discriminées en partenariat avec des acteurs de la société civile et des institutions publiques pour faire reculer le racisme, la xénophobie et l'islamophobie.

Remarque : le CCIB poursuit ses efforts pour améliorer son travail visant à rendre plus efficace la collecte, l'analyse ou le suivi des plaintes. Le CCIB est ouvert à vos remarques et propositions et vous pouvez nous contacter via contact@islamophobia.be.

Le CCIB tient à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à la rédaction de ce rapport et qu'il serait trop nombreux de citer nominativement de peur d'en oublier l'un.e ou l'autre.